

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact**



N° 14734\*02

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

**Cadre réservé à l'administration**

Date de réception

05/08/2013

Dossier complet le

07/08/2013

N° d'enregistrement

F05413 P0126

**1. Intitulé du projet**

Installation d'un feeder d'eau potable et d'un réservoir sur tour pour la mise en service du forage « Le Jarcelet »  
Commune de BEDENAC

**2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Syndicat des Eaux de la Charente Maritime

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Mr Denis MINOT, Directeur

RCS / SIRET

25170181900012

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et  
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
18° Installation d'aqueducs et de canalisations d'eau potable.  Aqueduc ou canalisation d'eau potable dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur à 500 et inférieur à 2 000 mètres carrés.	Le tracé global est de : - Entre le forage et le réservoir sur tour : ~ 390 ml - Entre le réservoir sur tour et le pénitencier (raccordement réseau) : ~ 2 350 ml Le diamètre des conduites sera en DN 222/200 fonte.  Le produit diamètre extérieur par longueur est donc compris entre 500 et 2 000 m <sup>2</sup> (0,222 m * 2 740 m = 608,28 m <sup>2</sup> )

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet**

La production du nouveau forage « Le Jarcelet », sur la commune de Bédénac (120 m<sup>3</sup>/h) doit remplacer intégralement celle du forage "Le Pénitencier".

Le présent projet consiste en la mise en service du forage « Le Jarcelet » grâce à la réalisation des aménagements hydrauliques nécessaires à l'alimentation en eau potable des communes concernées (canalisation/feeder et réservoir sur tour).

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du Syndicat des Eaux sont de :

- remplacer le forage « Le Pénitencier » par le forage « Le Jarcelet »,
- maintenir une desserte optimale du réseau existant sur les communes actuellement desservies et notamment celles de Bussac Forêt et Corignac,
- maintenir une interconnexion opérationnelle avec les points altimétriquement hauts sur le Syndicat de Montguyon Montlieu (haut service de Cercoux « Picpot »),
- permettre de secourir le service de Montendre via le réseau de Bussac Forêt/Corignac à terme,
- réaliser un réservoir sur tour, nécessaire à l'équipement et au raccordement du forage de Bédénac,

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Il s'agira de mettre en place les conduites d'adduction d'eau potable (feeder). Pour cela, il faudra d'abord creuser deux tranchées :

- de 2 350 ml pour l'adduction d'eau depuis le réservoir dont : 1 815 ml le long de la RD 145 et 535 ml traversant un ancien boisement (coupe rase),
- de 390 ml pour le refoulement depuis le forage vers le réservoir dont : 100 ml sous voie communale, 130 ml au sein d'un boisement humide, et 160 m au sein d'un ancien boisement (coupe rase).

Ensuite, les conduites en fonte, de 222 mm de diamètre extérieur, seront mises en place.

Enfin, les tranchées seront rebouchées avec la terre précédemment extraite (réutilisation des déblais sur site).

En parallèle, un réservoir sur tour, d'un volume de 460 m<sup>3</sup>, sera créé. Sa hauteur totale atteindra 45 m.

Un architecte sera mandaté par le Syndicat des Eaux de Charente-Maritime pour sa conception.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le projet consiste en l'adduction d'eau potable.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un arrêté Préfectoral a été pris le 23 juillet 2010, avec un modificatif en date du 16 septembre 2010, portant :

- DUP des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection,
- Autorisation de prélèvement,
- Autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine, production, traitement et distribution.

Procédures à venir :

- Permis de construire pour le réservoir sur tour
- Document d'incidence au titre des articles L.214 du code de l'environnement,
- Document d'incidence au titre des articles L.414 du code de l'environnement

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Documents d'incidence L.214 et L. 414 du CDE

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Linéaire total de canalisations :	2 740 ml
Diamètre des conduites :	222/200 mm en fonte.
Volume du réservoir du tour :	460 m <sup>3</sup>
Hauteur du réservoir sur tour :	45 m

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune de Bédenac

Depuis le lieu-dit Le Pénitencier  
vers le lieu-dit Le Jarcelet

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 0 ° 20 ' 25,6 " O Lat. 45 ° 12 ' 0,0 " N

Point d'arrivée : Long. 0 ° 19 ' 12,6 " O Lat. 45 ° 11 ' 15,3 " N

Communes traversées :

Bédenac

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le tracé de la conduite traverse les sites suivants :

- environ 1 915 ml sous chaussée ou sous accotement de la RD 145 et une voie communale,
- environ 695 ml via un ancien boisement (coupe rase),
- environ 130 ml via un boisement humide.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU communal est en cours d'élaboration (Phase PADD).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de Type II – Landes de Montendre (N°360) ZNIEFF de Type I – Landes de Bussac (N°837) ZNIEFF de Type I – Camp militaire de Bussac (N°836) ZNIEFF de Type I – Haute vallée de la Saye (N°376) ZNIEFF de Type I – Étangs des Sauzes et du Jarcelet (N°372)
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble du secteur a fait l'objet d'une pré-localisation en tant que zone humide par la D.R.E.A.L. Poitou-Charentes
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de Répartition des Eaux du bassin de l'Isle (arrêté préfectoral n°03-357 du 02/12/2003)
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Captage du Pénitencier (périmètre de protection rapprochée) Captage du Jarcelet (périmètre de protection rapprochée)
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC Landes de Montendre – distance au projet : 0 mètre (le projet le traverse)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet comprend la mise en service du forage du Jarcelet, autorisé par arrêté préfectoral en date du 23//07/2010, modifié le 16/09/2010.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déblais seront liés à l'installation des canalisations et à la fondtion du réservoir sur tour.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, des habitats seront détruits à minima de façon temporaire. En dehors des tracés sous chaussée ou accotement, les habitats concernés sont : coupe rase colonisée par la molinie et la fougère aigle, et un boisement humide. Aucune espèce végétale protégée n'a été recensée au droit du projet. Toutes les dispositions seront prises afin d'éviter toute destruction d'espèce animale. Le projet n'aura aucune incidence sur les continuités écologiques. En phase exploitation, aucune incidence n'est attendue. La faune et la flore recoloniseront spontanément le site.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutes les dispositions seront prises pour que tant en phase travaux qu'en phase exploitation, le projet n'induisse pas de risque vis-à-vis du site Natura 2000 et des ZNIEFF.  Le projet n'aura aucune incidence sur la ZRE.  Le projet est compatible avec les périmètres de protection de captage.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une carrière prend place à proximité du tracé.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est en zone sismique 2, et est concernée par le risque de feu de forêt.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux pourra générer des nuisances sonores pour les habitations les plus proches (moins de 5) et le pénitencier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carrière voisine peut être source de nuisances sonores. Le trafic de la RN 10 engendre des nuisances sonores (Arrêté préfectoral).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux pourra générer des vibrations (creusement des tranchées).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carrière voisine peut être source de vibrations.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il y aura un rejet du forage au fossé voisin lors des opérations de maintenance (rejet d'eau brute uniquement sans aucun traitement). Cela concernera un rejet de 460 m3 une fois par an. Le pétitionnaire a fait le choix de mettre en place un ouvrage permettant d'assurer une infiltration de ces eaux permettant une restitution à la nappe souterraine.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet pourra avoir des incidences cumulées avec les projets suivants :

- création d'un parc photovoltaïque par la CDC Haute Saintonge, à Bédenac, sur le site de Moulin Neuf, en limite Nord du présent projet,
- réalisation du barreau du Jarcelet, commune de Bédenac, depuis la RN 10 et en déviation du bourg.

Les effets cumulés seront essentiellement liés aux phases travaux. Il s'agira de l'addition des dérangements : trafic d'engins, émissions potentielles de poussières, etc. La prise en compte de ces éléments et l'organisation d'un chantier, aussi vert que possible, permettra d'atténuer fortement ces incidences.

Compte tenu de l'absence d'échéancier pour la réalisation du barreau du Jarcelet, il est difficile d'affirmer la présence réelle d'effets cumulés. De plus, concernant le milieu naturel, la présence de la RN 10 entre les deux sites constitue un obstacle.

En phase d'exploitation, il n'y aura aucune incidence cumulée sur les milieux naturels, physiques et humains.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet sera en grande partie réalisé sur des espaces perturbés (abords de route) ou coupe rase, ne présentant pas d'enjeux environnementaux forts (faune, flore, habitat). Toutefois une portion du tracé traverse un boisement humide présentant des enjeux plus marqués, sans que la volonté du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime de recourir à un tracé alternatif en limite du boisement et d'un jardin privatif ait pu aboutir du fait d'un blocage foncier.

Les quelques espèces végétales remarquables recensées en bordure de RD 145 sont liées à la nature perturbée du sol (remblais de route). Pionnières, elles pourront aisément reconquérir le site en phase exploitation.

En phase de réalisation (chantier), une attention sera portée à la réutilisation des déblais sur site. Ainsi le sol et sa banque de graines seront conservés puis replacés sur le site., une fois la canalisation mise en place.

Les espèces animales sont dotées d'une bonne capacité de dispersion qui leur permettra de se déplacer sur les espaces favorables voisins le temps des travaux puis de venir reconquérir le site suite à la fin du chantier qui débutera après l'été de façon à éviter le dérangement en période de reproduction.

En phase exploitation, le projet n'aura aucune incidence sur les milieux naturels et les espèces présentes.

Seule la phase travaux sera susceptible de créer des dérangements ponctuels.

Les alentours du site sont riches (ZNIEFF, N2000, zones humides). Les travaux seront donc également canalisés. La base de vie sera installée dans les espaces les moins sensibles (friches) à proximité immédiate du site de construction du réservoir sur tour.

En particulier, aucune activité ne sera menée sur les landes ou aux abords des étangs et mares.

Le projet ne sera pas susceptible d'induire des nuisances ou des risques notables pour les milieux physiques et humains.

Les éléments actuellement en possession du maître d'ouvrage lui permettront de mettre en place le chantier le plus adapté possible au site et à ses enjeux environnementaux (milieux et espèces). Ainsi, le projet pourrait être dispensé d'étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	Un dossier d'évaluation des incidences du projet sur Natura 2000 comprenant les inventaires naturalistes réalisés sur le site et son voisinage, une cartographie des habitats et des prises de vue du secteur du projet. L'arrêté d'autorisation du 23/07/2010 et l'arrêté modificatif du 16/09/2010 sont également annexés à cette note d'évaluation.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saintes le, 29 juillet 2013

Signature

  
**Le Directeur Général**  
**Denis MINOT**

